

© Copyright

Les textes, images, graphiques, animations et vidéos de même que leur agencement sur les sites Web Bosch sont protégés par la législation sur le droit d'auteur et d'autres lois de protection. Le contenu de ces sites Web ne peut être copié, propagé, modifié ou rendu accessible à des tiers à des fins commerciales. Certains sites Web de Bosch contiennent en outre des illustrations qui sont soumises au copyright de tiers.

Marques

Sauf mentions contraires ou divergentes, tous les logos de marques figurant sur les sites Web de Bosch sont protégés par la législation sur les marques. Ceci vaut en particulier pour les marques Bosch, les plaques signalétiques, les logos de firmes et les emblèmes. Toutes les marques ainsi que les éléments de conception utilisées dans nos pages sont la propriété intellectuelle de Robert Bosch GmbH, Allemagne.

Garanties

Ce site Web a été réalisé avec le plus grand soin. Nous ne pouvons toutefois garantir l'absence d'erreurs et l'exactitude absolue des informations qu'il contient. Toute responsabilité pour les dommages résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ce site Web est expressément exclue, dans la mesure où elle ne repose pas sur une préméditation ou une négligence grossière imputable à Bosch.

Licences

La propriété intellectuelle contenue dans le site Web de Bosch, sous forme de brevets, de marques et de droits d'auteur est protégée. Le présent site Web n'attribue aucune licence d'utilisation de la propriété intellectuelle par des entreprises du Groupe Bosch (Bosch) ou par des tiers.

Règlement en ligne des litiges (OS)

Information sur le Règlement en ligne des litiges : La Commission Européenne propose une plateforme de règlement en ligne des litiges (OS). Cette plateforme a pour but de constituer une instance de règlement extra-judiciaire pour les litiges concernant les engagements contractuels en matière de contrats d'achat et de contrats de services en ligne.

La plateforme est accessible sous <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Nous ne participons pas à une procédure de règlement de litige devant une instance de conciliation de litiges de consommateurs.